



# LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**

Dispensé de timbrage **BOURG PPDC**

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 29 -03 - 2017

## ELECTIONS : FAITES VOS JEUX !

direction  
d'école ?

rythmes scolaires ?

médecine  
du travail ?

aménagement des  
fins de carrière ?

salaire ?

programmes ?

retraite ?

fondamentaux ?

statut du  
directeur ?



**sne!** ENSEIGNER  
C'EST S'ENGAGER.





# LA VOIX DE L'ÉCOLE

#343 - MARS 2017

PAGE 2 :

ÉDITO: PRÉSIDENTIELLES OU TÉLÉ  
RÉALITÉ ?...

PAGE 3 :

ÉCHOS DES SECTIONS

PAGES 4 ET 5 :

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

PAGE 5 :

M@GISTÈRE, UN PEU PLUS PRÈS DE TOI  
SEIGNEUR...

PAGE 6 :

HUMEUR : PARTIR POUR NE PLUS  
SOUFFRIR

DIRECTION D'ÉCOLE: 16 ENGAGEMENTS  
ANNONCÉS PAR LA MINISTRE

PAGES 7 :

ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMA-  
TIQUE

PAGE 8 :

ZOOM: RYTHMES SCOLAIRES: LE SNE  
SEUL À LUTTER !



[www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net)

Syndicat National des Écoles  
4 rue de Trévis  
75009 PARIS

siège administratif :  
place Michel Floriot

01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 1er trimestre 2017

Directeur des publications :

**Pierre Favre**

Mise en page: **NB**

CPPAP : 0216 S 07733

## EDITO

### PRÉSIDENTIELLES OU TÉLÉ RÉALITÉ ? ...

Le SNE FGAF a toujours cultivé une neutralité politique rigoureuse, refusant de soutenir ni d'accabler quelque parti que ce soit. En cela, nous donnons corps à ce bon sens populaire qui fait dire à beaucoup lors des élections locales : « je regarde l'homme/la femme pas le parti ». C'est dans cet esprit que nous avons adressé un questionnaire à quelques candidats dès cet automne. Il a fallu attendre la primaire de gauche pour étendre le panel. Puis les lignes ont bougé avec les alliances écolo à gauche, modem au centre... avant que le scénario ne se complique encore à la manière d'une série B... Les questions étaient celles que vous nous avez posées lors de nos nombreuses réunions d'information syndicale, et que nous avons détaillées dans « **l'Ecole des Fondamentaux** ».

La CSEN (confédération syndicale regroupant le SNE, le SNALC et le SPLEN-Sup) s'est imposée dans le débat avec son livre « **Permettre à tous de réussir** » ; de nombreux candidats nous ont répondu, parfois de manière détaillée. Tous reconnaissent que nous posons de bonnes questions, et bien entendu chacun et chacune prend et laisse certaines de nos propositions. La nécessité de repenser le statut de l'école primaire en donnant plus ou moins d'autonomie à celle-ci reste une préoccupation majeure. **Mais impossible de trouver une réponse claire sur le statut des directeurs, ni la possibilité confiée au conseil d'école de prendre les décisions qui le concernent (comme l'aménagement de la semaine).** Nous avons eu des entretiens téléphoniques ou directs avec des responsables politiques. Mais lorsqu'il s'agit de s'engager par écrit sur la semaine de quatre jours, ils sont nombreux à noyer le poisson en appelant à une « vaste consultation », une « liberté laissée aux maires » (tiens ? et les enseignants là-dedans ? quid ?) à « donner réellement des moyens » ...

Nous avons tenté de résumer les positions des principaux candidats dans un **tableau\*** en regard de nos 17 propositions... Pas facile : les formulations vagues, voire les changements de cap nous incitent à la prudence. Il faudra quoi qu'il en soit que nos adhérents prennent le temps de lire les programmes détaillés, pas ceux de cet automne ni de cet hiver, mais les derniers, lorsqu'ils existent, pour faire leur choix en toute lucidité et en toute liberté

Eh oui, **au SNE on ne pense pas à la place de nos adhérents.** On les écoute, et on porte leurs revendications. D'autres syndicats vous donnent sans vergogne des consignes de vote. Ils sont faciles à repérer, ce sont ceux qui perdent des adhérents à chaque scrutin ! Nous ne pensons pas à la place des adhérents, mais nous avons pu placer au cœur des débats leurs préoccupations. **Pas sûr que les apprentissages fondamentaux, les rythmes scolaires ou le statut des directeurs aient été aussi massivement placés au centre des débats sans l'action efficace et résolue de notre confédération.**

**Non, l'élection présidentielle n'est pas une télé réalité : elle engage notre pays et notre avenir professionnel. Sachons penser au-delà du buzz médiatique et des portes qui claquent pour se concentrer sur les projets et les valeurs. Les nôtres sont républicaines et le resteront.**

Pierre Favre  
Président du SNE



\* Tableau comparatif des programmes disponible sur notre site <http://www.sne-csen.net>



## • ÉCHOS DU SNE 01

La réunion syndicale de Belley a été un franc succès, de même que le congrès avec notre partenaire le SNALC organisé à Lyon (plus de 150 participants).

Le SNE a d'ores et déjà pris rendez-vous avec la nouvelle directrice académique de l'Ain Mme Remer, afin de lui faire part de nos positions.

*Philippe Ratinet, secrétaire SNE 01*

## • ÉCHOS DU SNE 45

Le 25 janvier 2017, nous avons été reçu en audience par Mme le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours. Cette demande d'audience, à l'initiative de notre partenaire du second degré au sein de la CSEN (Confédération syndicale de l'Education nationale) le SNALC, nous a permis de rappeler nos spécificités dans un paysage éducatif sinistré par des séries de réformes affaiblissant le niveau de nos élèves et dégradant sans cesse les conditions de travail de nos collègues.

Indépendamment rigoureusement des partis politiques et attaché à une conception républicaine de l'école, le SNE militera toujours pour une école où les savoirs constitueront l'objet principal de la mission de l'Education nationale.

Nous avons également attiré l'attention de Madame le Recteur sur la difficulté que l'institution rencontre à gérer la forte augmentation du nombre de personnels en difficulté. Ces difficultés liées à des conditions d'exercices dégradées que rencontrent aussi bien les enseignants en début de carrière que les enseignants en fin de carrière sont de nature à fragiliser nombre de collègues. Nous souhaitons donc que l'injonction de bienveillance envers les élèves qui nous est faite soit également dirigée envers les personnels des établissements scolaires.

Nous avons enfin présenté et remis à Madame le Recteur une publication rédigée par les trois syndicats qui composent la CSEN, publication présentant les propositions concrètes susceptibles de réformer notre système scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur.

*Didier GILLARDIN, secrétaire départemental SNE 45*

## • ÉCHOS DU SNE 59/62

Période bien chargée dans le 59/62 avec de nombreuses RIS dans les deux départements, qui attirent de plus en plus de monde. Le ton du SNE y est particulièrement apprécié.

A noter aussi l'organisation de SFS (stages de formation syndicales) dans le Pas de Calais, et une demande d'audience au sujet des écoles non dotées d'EVS.

Dans le Nord, notre secrétaire est en lien avec un collectif des parents à propos de la négociation sur les rythmes scolaires, qui pose de nombreux problèmes dans les communes qui ont choisi de travailler le samedi matin. Affaire à suivre !

*Laurent Hoefman, secrétaire SNE 59*

## • ÉCHOS DU SNE 83

**Ecole siamoise publique-privée dans le Var**

Le message est trouble...ou pas !

Les nouveaux rythmes scolaires ont accentué le passage des élèves vers le privé, faisant exploser la répartition du 80%-20%, c'est un fait. Rappelons que dans le département, aucune école privée sous contrat ne s'est vu imposer les nouveaux rythmes scolaires et la classe le mercredi matin. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir le résultat des constructions scolaires sur la commune d'Ollioules ! Adjacentes, l'école publique Simone Veil et l'école privée Sainte Geneviève donnent le ton : elles sont siamoises, partageant le même bâtiment. Si les parents en ont assez des réformes qui labourent le public, ils n'auront pas dix pas à faire pour mettre leur enfant dans le privé. Qui plus est, l'école publique est sujette aux cours doubles et même triples, et on sait à quel point ces répartitions, que nous subissons également, ne donnent pas satisfaction aux parents d'élèves. Le maire a-t-il fait exprès de confronter ces deux établissements ou est-ce un pur hasard de terrains communaux disponibles pour un tel projet ? Il n'en reste pas moins que le public, déjà bien affaibli, n'en sortira pas sans y laisser des plumes.

*Ange Martinez, secrétaire départemental SNE 83*

## • ÉCHOS DU SNE 974

**Les ZIL maintenus dans les îles ?**

Début mars, nous ne savons toujours pas ce qu'il adviendra des 220 postes de ZIL de l'académie. Seront-ils maintenus en l'état - l'exigence de ces personnels ? Seront-ils fermés puis réouverts avec l'appellation brigade départementale (BD) - le choix de l'Inspecteur d'Académie ? Le mois écoulé a vu de nombreux rassemblements, la circulation d'une pétition (enseignants et parents), le boycott du Comité Technique Académique, des entretiens intersyndicaux avec le Recteur, le Secrétaire Général, l'Inspecteur d'Académie, un groupe de travail consacré à l'amélioration du remplacement avec l'administration, les IEN... Au départ il était question d'un étalement sur deux années et à présent l'IA est pressée de publier une circulaire. J'ai moi-même déclaré que nous étions dans une impasse ; d'un côté les ZIL et les syndicats qui refusent la transformation des postes, de l'autre, l'administration qui veut augmenter l'efficacité et le taux de rendement net de ces remplaçants. L'école n'a rien à y gagner, si ce n'est l'accroissement de la répartition des élèves, l'augmentation des délais pour obtenir un remplaçant, la disparition des BDFC puisque l'on semble s'acheminer vers la formation continue pendant les vacances... Il faudrait au contraire encore plus de ces titulaires-remplaçants ! Nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'onde.

P.S. : et puis pourquoi s'obstiner à appliquer une mesure de notre ministre en fin de carrière qui ne repose sur aucun décret ?

P.S. 2 : notre IA-DAASEN devrait s'inspirer de son collègue de Seine-Saint-Denis : renoncer.

*Anthony Payet - secrétaire départemental de la Réunion*

## LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

**Le congrès interacadémique SNE-SNALC s'est tenu le 8 Février dernier. Le thème de la souffrance y a été très largement expliqué, détaillé et débattu avec les 150 participants.**

Le premier et très alarmant constat est que cette souffrance est une réalité qui se vit la plupart du temps seul.

La souffrance peut avoir différentes sources :

- **L'exercice d'un métier déconsidéré**, jugé indigne socialement. Qui n'a pas entendu que les enseignants travaillent peu (44h/semaine en 2013 selon l'ADEP<sup>1</sup> pour un professeur des écoles) que ce sont des privilégiés, des nantis tout le temps en vacances ? Cette indignité est aussi économique. La perte de notre pouvoir d'achat est constante depuis 1981. La compenser reviendrait à augmenter nos traitements de 40%...
- **La multiplicité des réformes consécutives** (le premier degré est un laboratoire d'expérimentations incessantes) a de quoi faire tourner la tête et baisser les bras ! **Celle des taches péri-éducatives** (l'informatique, la musique, les éducations à, le rôle d'éducateur) achève de tenter de nous écraser. Les professeurs des écoles sont désormais des couteaux suisses vivants.
- **Le mensonge politique** qui affirme que tous les élèves réussissent et pire, que tous les élèves doivent réussir. D'où l'école inclusive, les non-redoublements et le poids d'un résultat attendu officiellement qui pèse exclusivement sur les professeurs des écoles.

Et si des échecs venaient à être pointés du doigt ? (PISA, TIMSS) La faute en incombera aux professeurs. Ils devront réagir par des réunions de cycle, de liaison collège école, des évaluations d'équipe. L'enseignant est, de fait, laissé seul à sa tâche.



- **La lâcheté politique.** Gouvernants et administration se refusent à choisir. Le collège est unique. Les cycles lissent les difficultés. Ils sont sensés respecter le rythme des enfants, mais au final, on nous les réclame tous au même niveau à un temps T.

Ces injonctions contradictoires et impossibles à tenir reposent sur l'idée que l'École réussit tout. L'École ? Non. Les enseignants. Seuls !

De ces sources surgissent des violences :

- **La violence des élèves.** Ils sont désormais de purs objets de réussite, des merveilles dont on ne peut plus pointer les éventuelles difficultés ou défaillances. Quelle merveille lénifiante que l'évaluation positive !

- **La violence des parents.** Ils sont désormais objets exclusifs de droits alors que l'École est l'objet exclusif de devoirs. Pourtant droits et devoirs devraient être partagés. Si l'enseignant n'a que des devoirs il n'est qu'un exécutant, pas un cadre. Il répond de ses heures et pas d'objectifs. Qu'est-il devenu du professionnel de cadre A écouté et respecté ?

- **La violence institutionnelle.** Les exigences contradictoires, la mise en accusation systématique des collègues, l'infantilisation par la méthode d'évaluation et l'ambiguïté de la position de directeur sont autant de raisons de s'alarmer. Il est plus qu'urgent que notre administration ouvre les yeux et prenne sa part de responsabilité dans le quotidien de l'exercice de notre profession.

**Ces violences ont des résultats concrets :**

Un collègue roué de coups dans la rue en ramenant sa classe à classe, des insultes de parents d'élèves banalisées (alors que depuis 2010 un enseignant est chargé d'une mission de service public et protégé à ce titre comme un policier), une école transformée en garderie, des temps de réunion qui explosent, un droit de regard des parents plus important (y compris sur nos pratiques pédagogiques), un directeur qui gère locaux et sécurité en plus de son travail d'enseignement

**La coupe est pleine !**

C'est pour lutter contre cette surcharge que le **SNE**, syndicat représentatif et apolitique, peut vous aider personnellement. Il peut être médiateur, vous assister dans vos rapports avec la hiérarchie, les collègues, la justice (préparer votre dossier avant l'intervention de la protection juridique (assurée par la GMF pour les adhérents du **SNE**)).

Le **SNE** agit aussi au niveau du Ministère afin d'obtenir l'amélioration des conditions d'exercice de notre profession.

Comment réagir face à la souffrance ?

La peur d'être jugé amène le plus souvent à ne pas parler de ce qui arrive. Le système, dans sa grande mansuétude, nous incite à nous remettre en cause, à nous culpabiliser. L'administration a ainsi beau jeu de se dédouaner de ses responsabilités. Mais que faire, alors ?

Il est indispensable de briser la solitude, de se protéger, de dépasser la politique institutionnelle de la poussière sous le tapis. On peut commencer par rédiger des rapports sur ce qui se passe, les envoyer à son IEN tout en en conservant des copies.

<sup>1</sup> Amis et Défenseurs de l'École Publique

Parler à un tiers est une excellente démarche. Consulter le **SNE** peut s'avérer prépondérant. Le syndicat porte un regard extérieur de spécialiste et peut vous proposer des solutions.

Dans tous les cas il est indispensable de garder son calme et d'être méthodique.

Face à la souffrance, **la plupart des professeurs se contentent de subir**. Ils tiennent envers et contre tout. Parfois jusqu'au burn-out, à la dépression ou au suicide. On compte 39 cas sur 100 000 professeurs, soit un taux 2,4 fois supérieur à la moyenne nationale. Seuls 5 cas ont été reconnus en tant qu'accident de service par l'Education Nationale depuis 2010. L'administration rejette la faute sur la victime en parlant de fragilité personnelle. Seuls les cas très explicites, avec une lettre claire et directe par exemple, sont pris en compte par l'Education Nationale.

La peur de représailles, d'une convocation chez son inspecteur si l'on ose parler peuvent amener à ces terrifiantes extrémités. Épaulé par un représentant du personnel, un tel rendez-vous n'a rien d'effrayant. Vous pourrez alors exposer franchement vos soucis, y compris par l'intermédiaire exclusif du représentant du personnel. Un appui, une solution peuvent être trouvés. **Voilà pourquoi il est important de s'adresser pour cela au SNE, un syndicat indépendant.**

**D'autres collègues se révoltent, ripostent, exercent leur droit de retrait** (en cas de menace vitale imminente), **intentent des actions en justice**, plus ou moins adroitement. Le **SNE** peut vous aider à ne pas commettre certaines erreurs préjudiciables à la réussite de votre action. Contactez-nous avant d'agir.

**D'autres collègues, enfin, se lancent dans une nouvelle voie professionnelle.** C'est une possibilité réelle et méconnue. Elle est parfois difficile mais pas impossible, n'en déplaise

aux conseillers mobilité de notre administration dont la mission consiste à conserver ses professeurs à l'Education Nationale.

Souffrir n'est pas une fatalité :

Toutes les situations de souffrance sont particulières, mais aucune n'est sans issue. **Il existe des possibilités de réaction multiples.**



La protection juridique de la loi de 1983 en est une. Si cette protection est réclamée à la rectrice selon la procédure correcte, la rectrice ne peut qu'accepter et agir pour faire cesser le danger. Dans ce cas, un déplacement d'office est possible. Il n'est pas constitutif d'une sanction.

La rédaction de rapports en est une autre. Ces rapports doivent relater exclusivement des faits et être transmis à l'IEN.

Parfois, il peut être judicieux de porter plainte. Attention dans ce cas-là au contenu de la plainte pour éviter un retour de bâton...

Le **SNE** peut vous aider à choisir la réaction la plus appropriée et vous assister dans sa mise en œuvre. **Dans tous les cas, il faut briser la solitude et se faire assister !**

Philippe RATINET  
délégué SNE01



## M@GISTERE : UN PEU PLUS PRÈS DE TOI SEIGNEUR...

La mise au pas pédagogique se poursuit. Nouvelles pratiques, nouvelles exigences... Les formations continues se déclinent désormais en "présentiel" et "distanciel".

Les gentils organisateurs des joyeusetés informatiques de "m@gistere" ne se contentent plus d'alterner lecture de bulletins officiels, quizz incertains et vidéos.

Les équipes sont dorénavant tenues de "poster" leurs "contributions" sur les serveurs académiques, pour mutualiser les bonnes pratiques, et nourrir les séances présentiellelles suivantes de leur vibrante pertinence...

Les devoirs à la maison ne sont donc plus interdits ?

Il conviendra donc de dégager (sans soupirer) quelques heures d'indispensables concertations pour rédiger, en équipe (évidemment !), des "exemples

de travaux d'élèves ou de mise en œuvre pédagogique illustrant un, ou des points saillants des nouveaux programmes"

Ouf ! Enfin un puissant remède à nos difficultés quotidiennes !

Et puis, ça tombe bien : la vacuité de nos emplois du temps nous expose à l'excès d'oisiveté !

Arrêtez donc de lire ces lignes, fainéants de fonctionnaires, et allez rentabiliser chaque minute des 44 heures hebdomadaires de travail effectif que nous attribue l'INSEE\*. ("seulement 44 ?" diront certains !) (mais 50 pour les moins de 30 ans !) (\*source : education.gouv.fr)

Mais cet aspect chronophage en cache un autre, idéologique.

La liberté pédagogique est en train de s'inverser radicalement. Pendant des décennies, les programmes étaient précis, facilement évaluables, et les enseignants devaient les atteindre de la façon

qui leur paraissait la plus efficace. Les programmes 2016 incitent les enseignants à "plus de responsabilités dans la conception des objectifs"... mais les méthodes utilisées seront désormais formatées ... par ceux à qui on veut les imposer !

Les résultats des orientations stratégiques de l'institution ne plaident pas en faveur de ces méthodes pathogènes. C'est pourtant le conformisme à ces pratiques qui est promu.

Comme pour les médecins de Molière, le malade peut mourir, du moment qu'il a été soigné dans les règles ! Si seulement nos Diafoirus pouvaient nous faire rire !

Pierre Puybaret,  
secrétaire SNE38





## Partir pour ne plus souffrir

Pourquoi tant de démissions ? Les médias n'ont jamais autant relayé les chiffres concernant les démissions d'enseignants que cette année. Le rapport du Sénat concernant le budget de l'Enseignement pour la rentrée prochaine a avancé enfin des chiffres précis : en 2015-2016, **539** démissions de PE et **434** de PE stagiaires. Faites l'addition !

### Des explications

La Revue « Education et Formation » n°92 de décembre 2016\* relève plusieurs points :

- **enseigner tend vers un métier solitaire** : manque de soutien hiérarchique et entre collègues, exigences émotionnelles plus importantes, absence de solidarité. Le métier s'oriente vers du **diviser pour mieux régner** : instits/PE ; classe normale/hors classe/classe exceptionnelle ; postes réservés, blocages ; les priorités au mouvement...

- **l'absence d'une véritable médecine du travail**. Le SNE penche pour une volonté de masquer le degré de souffrance de la profession.

- **les risques psychosociaux**. Les risques psychosociaux (RPS) sont des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Parmi les facteurs de RPS, nous trouvons : l'intensité au travail (travail sous pression, contraintes de rythmes, débordement du travail sur la sphère privée, continuer à penser à son travail même quand on n'y est pas) ; les exigences émotionnelles (maîtriser ses émotions face à un public) ; les changements non maîtrisés des conditions de travail (le SNE pense par exemple nouveaux rythmes, fermeture de classes, changements de niveaux imposés par un poste réservé pour des PE stagiaires, nouvelles exigences du métier etc) ; les conflits de valeur et le sens du travail comme demander à

une personne d'agir en contradiction avec ses valeurs professionnelles et personnelles (le carnet de suivi des apprentissages, le prédictat, les réunions pour faire des réunions nous viennent alors à l'esprit, entre autres choses) ; la reconnaissance de son travail (Oui! Bien sûr ! des notes plafond et plancher jusqu'à aujourd'hui ; la gratitude de nos supérieurs et de tous les parents d'élèves, la reconnaissance des 44 heures effectives des enseignants, « Vacanciers ! », du 1er degré jamais avouées et clamées par nos ministres successifs) ; le manque de soutien entre collègues.

Au SNE, par nos rencontres avec les collègues dans leurs écoles, nous avons remarqué cet isolement, cette fermeture aux autres, réflexe humain de repli sur soi, pour éviter de souffrir davantage.

Les démissions de PE stagiaires ne sont pas toutes imputables à des personnes n'ayant pas envie de travailler. En ces temps de précarités, renoncer à un poste de fonctionnaire n'est pas chose aisée.

Face à la pénibilité non reconnue de notre travail, c'est notre santé mentale qui est en jeu.

Véronique Mouhot,  
Secrétaire Générale pédagogie SNE, déléguée 83



\*[http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue\\_92/08/7/depp-2016-EF-92\\_686087.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_92/08/7/depp-2016-EF-92_686087.pdf)

## Direction d'école : les 16 engagements annoncés par la ministre

Le SNE a été invité à la table des négociations sur ce sujet en janvier dernier, et constate malheureusement les nombreuses insuffisances de ces engagements, qui restent cantonnés au niveau des intentions, lesquelles seront effectives en fonction de la bienveillance de nos supérieurs hiérarchiques... Or, les directeurs en poste attendaient des actes, pas des mots.

Voici l'analyse rapide du SNE sur chacun des points :

Engagement n°1 : cet engagement demandant que les académiques relaient ces engagements -est le préalable à la mise en œuvre de tous les autres. Or, selon les départements, la mise en place de groupes de travail sur l'ordre du jour est très variable, voire inexistant.

Engagement n°2 : les informations concernant les ressources ne sont pas remontées au directeur. Il serait intéressant dans le cadre de la formation continue de proposer au directeur une familiarisation à ces données en utilisant le volet des 18h d'animation pédagogique ou les BDFC.

Engagement n°3 : les mairies devraient allouer un budget spécifique aux charges liées à la direction d'école (matériel, consommable...) ainsi qu'à la sécurisation des lieux, sensibiliser est insuffisant.

Engagement n°4 : l'engagement

de planification des réunions n'est pas tenu par les IEN (pas forcément par mauvaise volonté). La demande de planification des réunions (notamment les 108H) souvent faite au directeur doit être appliquée en amont à l'IEN, au collège et aux partenaires afin de mieux organiser le travail. Dans la réalité, nous assistons à des changements calendaires perpétuels et contraignants.

Engagement n°5 : la restitution des résultats aux enquêtes est une demande régulière du SNE : il permettra d'avoir un retour sur ce qui est produit et amène une vision globale. C'est une idée intéressante sur le principe.

Engagement n°6 : comment parler d'allègement du nombre d'enquêtes quand les demandes imposent la lecture et la compréhension d'un tutoriel qui nécessitent du temps, avec des tâches peu fonctionnelles comme le dépôt des documents PPMS. La technicité nécessite également l'utilisation de navigateurs spécifiques et d'outils performants.

Engagement n°7 : De très nombreuses informations et enquêtes parviennent en effet en doublons (Dasen/len), voire davantage dans le cas des alertes. Certaines enquêtes sont parfois à faire pour 2 destinataires différents.

Comment parler de réduction avec de plus en plus d'applications, telle Mobilisco pour les sorties scolaires ; le LSU ; les faits établissements à remplir... toujours à mettre en

relation avec la question du temps pour les réaliser.

Engagement n°8 : intranet académique : pourquoi ne pas fusionner les messageries i prof et académiques ? Les collègues s'y perdent avec ce doublon de messageries...

Engagement n°9 : idem, éviter les doublons c'est bien, mais il faudra sécuriser l'accès à la messagerie école et filtrer les indésirables. Et surtout, empêcher la marchandisation de l'école avec la profusion de messages publicitaires envahissants.

Engagement n°10 : ce passage de BE1d à Onde amène toujours plus de fonctions en d'autres termes plus de demandes institutionnelles. Pour le ministère, simplification ne veut pas dire allègement.

Engagement n°11 : outil de pilotage APAE : cela sous-entend que le directeur rentre dans le corps des personnels de direction et cela nécessite la mise en place des moyens que nous réclamons depuis toujours (du temps, un véritable statut). Sinon sur quel temps allons-nous renseigner les items liés à l'établissement, à la population scolaire, au personnel, aux moyens et aux performances scolaires ?

Engagement n°12 : le portail Arena entraîne beaucoup de soucis, et notamment des erreurs d'encodage (exemple des remplaçants qui interviennent en éducation

prioritaire qui peuvent bénéficier d'une partie ou de la totalité de la prime).

Engagement n°13 : le SNE ne remet pas en cause le référentiel mais considère que l'écart entre les missions assignées et les moyens de les réaliser est immense. Nous l'avons déjà dit : du temps supplémentaire et un statut pour assumer ces missions pleinement sont plus que nécessaires. Le tutorat est une bonne idée mais il ne peut s'envisager sur la base du bénévolat. A chaque travail supplémentaire doit correspondre une indemnité représentative.

Le SNE souhaiterait également une généralisation de la mutualisation des pratiques professionnelles dans le cadre de la formation par le biais d'un ou plusieurs regroupements annuels des directeurs par ville ou secteur.

Engagement n°14 : quelle visibilité de cet engagement pour les directeurs ?

Engagement n°15 : parcours m@gistère spécial prise de fonction direction d'école : aucune trace de ce parcours sur M@gistère pour le moment...

Engagement n°16 : le SNE prend acte de la création d'un emploi d'un directeur de vie scolaire dans certains départements.

Geoffrey Capliez,  
SG à la direction d'école SNE62  
Laurent Hoefman,  
SG aux publications SNE59



|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.



**Adhézerez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !**

Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement** ci-dessous **accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités.

**Pour plus de renseignements consulter le site du SNE [www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net) rubrique ADHESION**

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.

FR 51 ZZZ 452 955

Syndicat National des Écoles  
S.N.E. - C.S.E.N.  
4 rue de Trévis  
75009 PARIS

|     |
|-----|
| BIC |
|     |

.....

.....

.....

.....

Signature :

## RYTHMES SCOLAIRES : LE SNE, SEUL À LUTTER !

### Bien seuls dans ce combat

**L**e SNE ne décolère pas. Seuls à lutter contre les rythmes scolaires, nous avons entamé le combat en 2009, quand les nuages autour de l'école le mercredi matin, se profilaient déjà à l'horizon.

Depuis, nous nous sommes sentis bien seuls dans ce combat, la plupart des syndicats ayant accepté cette semaine de 4,5 jours, quand ils ne l'avaient pas tout simplement encouragée. Cette année, la proposition de boycott des APC initiée par un autre syndicat n'a pas eu la portée voulue... Il faut dire que ces APC ne sont pas le cœur du problème mais plutôt la résultante : devant la perte du samedi, ce même syndicat avait demandé que les heures d'enseignement perdues soit remplacées, ce qui a donné naissance à l'aide personnalisée puis aux APC. N'oublions pas de les remercier... ou pas. C'est la raison pour laquelle le **SNE** a jugé bon de continuer son combat sur les nouveaux rythmes scolaires, **véritable problème et source de mal-être supplémentaire pour de nombreux enseignants** qui ne supportent pas cette surcharge au niveau d'une semaine déjà bien pleine.



### 4 Jours, c'est possible

Les heures d'enseignement sont-elles insuffisantes sur notre territoire ? Nous faisons 918 heures contre 677 en Finlande par exemple\*. Ce ne sont pas les heures qui manquent, mais leur qualité. Comparons ce qui est comparable : la qualité, c'est 15 élèves par classe (ou 2 enseignants par classe), des programmes centrés sur les savoirs et leur transmission, et non pas toutes ces « éducations à... » qui diluent l'Ecole chaque jour un peu plus.

### La lutte se poursuit

Le SNE maintient la pression sur tous les fronts à l'approche des élections présidentielles. L'avis des Professeurs des Ecoles doit peser dans la balance. Le Président du **SNE** est intervenu au Sénat afin de préparer le groupe de travail visant à évaluer la réforme des rythmes scolaires. **Le SNE est le seul à mettre en avant les méfaits constatés par les collègues et dont les autres centrales syndicales n'ont pas l'air d'avoir conscience.** Normal, le **SNE** est un syndicat de terrain qui porte haut la voix des enseignants. Le **SNE** a participé à la journée organisée par le Collectif Condorcet visant à pointer tous les effets néfastes des nouveaux rythmes scolaires. La participation à l'écriture du livre « Permettre à tous de réussir » du **SNE-SNALC** montre à quel point nous avons réfléchi à la rénovation de l'Ecole, la vraie, pas la démolition orchestrée depuis 5 ans par le gouvernement en place. Localement, nous demandons à participer aux comités de pilotages des nouveaux rythmes scolaires : nous en sommes exclus, au profit des organisations syndicales qui abondent dans le sens de cette réforme délétère ou feignent de ne pas la voir. Le Ministère n'est pas très explicite sur les problèmes que nous soulevons au Comité Technique Ministériel, par manque de réponse et par comportement antidémocratique : l'Education Nationale subit bien des 49.3 ces derniers temps....

**Vous l'aurez compris, le SNE ne désarme pas et la lutte s'intensifie. Rejoignez-nous : optez pour le syndicat qui porte haut vos idées.**

Ange Martinez  
Vice-Président du SNE



\*<https://www.oecd.org/fr/edu/apprendre-au-dela-de-l-ecole/48640642.pdf> (cf page 8 du document)